

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

2 avril 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIERE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la commune,

10 avril 2026

Date de signature

29 avril 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 26

Votants 28

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à Mme Sylvie CHRISTIAENS.

Excusé :

M. Hakim FATMI.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-068

**Effacement des réseaux rue de la Coutume, Coteau de Fontenelle et
rue de la Caillouville – SDE 76**

Monsieur le Maire expose :

La maintenance et les travaux de modernisation de l'éclairage public est assurée par le SDE76 pour la commune de Rives en Seine sur les territoires de Saint Wandrille Rançon et Villequier.

Afin de répondre au mieux au plan de sobriété énergétique de la commune, la rénovation du parc d'éclairage public doit être poursuivie.

Après avoir renouvelé 116 lanternes sur la commune déléguée de Villequier en 2023, la municipalité a demandé au SDE d'étudier la modernisation et palier à la vétusté des lanternes qui ne sont plus réparables des rues de la Coutume, du Coteau de Fontenelle et de la rue de la Caillouville.

Le projet prévoit de remplacer 34 lanternes vétustes et énergivores rue de la Coutume et Coteau de Fontenelle, et 2 lanternes obsolètes sur poteau rue de la Caillouville pour un coût estimé par le SDE à 41 834,88 euros TTC dont 16 139,82 euros TTC à la charge de la commune de Rives-en-Seine.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu l'article L2422-12 du code de la Commande Public,

Considérant que l'avant-projet doit être validé en vue de l'établissement d'une convention signée des deux parties qui confirmera les modalités techniques et financières de l'opération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

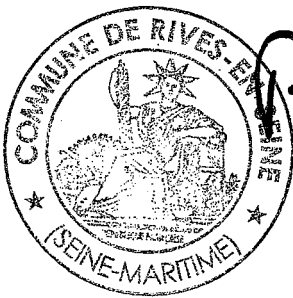
- D'adopter le projet.
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2026 lors d'une décision modificative pour un montant de 16 139,82 euros TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible.
- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bastien Coriton

Bastien CORITON

Didier Boquet

Didier BOQUET